



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Expulsion de l'imam Hassan Iquioussen

Question au Gouvernement n° 84

Texte de la question

EXPULSION DE L'IMAM HASSAN IQUIOUSSEN

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Chenu.

M. Sébastien Chenu. C'est avec un réel soulagement que nous avons enfin appris la décision d'expulsion de l'imam Iquioussen, prédicateur connu dans le Nord et notoirement lié aux Frères musulmans. Depuis les années 2000, en toute liberté et en toute impunité, cet individu inonde YouTube mais tient également un discours de haine dans plusieurs mosquées de France, multipliant les propos antisémites, homophobes et sexistes. Les Juifs sont ainsi qualifiés d'usuriers et de voleurs ; ses discours sont également marqués par la haine d'Israël ; le mariage pour tous est comparé à celui entre animaux ; le génocide arménien est nié ; j'en passe et des bien pires.

Tout cela se déroule dans une indifférence presque générale. Je dis « presque » car, même s'il piétine les valeurs de notre pays depuis 2016 à Lourches, dans ma circonscription, je n'ai cessé, depuis cette même année, d'alerter les autorités locales et préfectorales sur les propos indécents de cet individu qui mettent mal à l'aise jusqu'à nos compatriotes de confession musulmane. J'ai également signalé les affaires financières entourant cet individu et ses amis – en plus de ses propos abjects.

Malgré ces alertes répétées, c'est à un mur du silence, voire à une certaine complaisance envers lui, que je me suis heurté. Le silence complice a été rompu par cette décision estivale, laquelle, je l'espère, ne sera pas qu'un coup de communication.

Certains parmi nous, au sein même de l'hémicycle, se sont solidarisés de cet imam, trouvant tant de circonstances atténuantes à ses propos qu'ils demandent que la France continue de l'héberger et de le nourrir. En parallèle, un appel de vingt mosquées a été lancé pour empêcher son expulsion.

Face à cette double pression, politique et islamiste, comment votre décision d'expulser cet imam se concrétisera-t-elle ? Quand quittera-t-il enfin le territoire national ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Le 29 juillet, j'ai en effet moi-même signé l'arrêté ministériel d'expulsion de M. Hassan Iquioussen. Je rappelle qu'il est né en France, à Denain. Il avait d'ailleurs la possibilité de devenir français mais a lui-même décidé, à sa majorité, de ne pas acquérir la nationalité de notre pays. Vous l'avez dit, il tient depuis plusieurs années un discours haineux sur les réseaux sociaux mais aussi dans les lieux de culte.

Je veux ici rappeler à ceux qui le soutiennent (*Plusieurs députés du groupe RN désignent les bancs situés à l'extrême gauche de l'hémicycle*)...

M. Michaël Taverne. Ils sont de ce côté-là !

M. Gérard Darmanin, ministre. ...qu'il a déclaré : « Le peuple juif est ingrat et a besoin d'être régulièrement rappelé à l'ordre. » D'autre part, il rejette le mariage civil au seul profit du mariage religieux, nie l'égalité entre les femmes et les hommes et qualifie de « pseudo-attentats » les attentats commis en France depuis 2015. J'ajoute que la décision de son expulsion a été validée par la commission départementale d'expulsion des étrangers, composée de magistrats de l'ordre judiciaire, le 22 juin dernier. Je précise, en remerciant tout particulièrement le royaume du Maroc, qu'un laissez-passer consulaire a été délivré il y a vingt-quatre heures pour expulser *manu militari* M. Iquioussen du territoire national.

M. Thibault Bazin. Il était temps !

Mme Caroline Parmentier. Pas trop tôt !

M. Gérard Darmanin, ministre. Il est inscrit au FPR, le fichier des personnes recherchées. Nous l'avons convoqué dans un commissariat de police. Dès que les policiers ou les gendarmes l'auront interpellé, il sera exclu du territoire national sans possibilité d'y revenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE, sur plusieurs bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Chenu.

M. Sébastien Chenu. J'ai envie de dire : au suivant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Darmanin, ministre. Depuis que je suis ministre, soixante-quatorze imams ont déjà connu le même sort et d'autres encore le connaîtront si leur comportement est contraire aux valeurs de la République.

J'ai envie, pour ma part, de vous inviter à voter des textes tels que la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, dite loi SILT, ou la loi confortant les principes de la République, relative au séparatisme. Car c'est ainsi que nous obtenons des résultats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE, sur plusieurs bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 84

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 août 2022